

Reprendre les cours de l'an dernier?

Par **Pintade_altruiste**, le 14/09/2024 à 11:09

Bonjour à tous,

Je suis redoublante en I1, et je me posais une question. Selon votre expérience, les professeurs changent ils leurs cours d'une année à l'autre? J'ai déjà mes cours de l'an dernier mis au propre et fichés. En sachant que je redouble dans la même faculté, mes cours de l'an dernier seront ils obsolètes ou devrais-je seulement les compléter?

Merci pour vos avis ainsi que vos réponses.

Par **Isidore Beautrelet**, le 15/09/2024 à 12:54

Bonjour

[quote]

Selon votre expérience, les professeurs changent ils leurs cours d'une année à l'autre?

[/quote]

En réalité tout dépend s'il y a eu des réformes législatives, de la jurisprudence nouvelle ou des événements particuliers.

A titre d'exemple, je pense qu'un enseignant de droit constitutionnel va sans doute articuler son cours en fonction de la situation politique actuel.

Le droit des personnes et de la famille a aussi connu quelques réformes au début de l'année

LOI n° 2024-120 du 19 février 2024 visant à garantir le respect du droit à l'image des enfants

LOI n° 2024-494 du 31 mai 2024 visant à assurer une justice patrimoniale au sein de la famille

Bref pour répondre à votre question, vos cours de l'an passé seront une très bonne trame mais il faudra sans doute les compléter.